



# AMDL

الوكالة المغربية لتنمية الأنشطة اللوجيستكية  
+٠٥١٥٠٠٦٢١ +٠٤٧٠٤٥٤٤١١ +٢٤٤٤ ٨ +٨٥١٤٤٥١٤٤  
Agence Marocaine de Développement de la Logistique



CONTRAT D'APPLICATION 2014-2020 POUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

## IMPORT-EXPORT

## CONTEXTE GÉNÉRAL

**L'amélioration de la compétitivité logistique des flux import-export**, en termes de développement d'infrastructures dédiées, de recours à de bonnes pratiques logistiques (agrégation, externalisation et services à la clientèle) et de développement des compétences en matière de logistique internationale, est un chantier prioritaire dans la mesure où ses retombées auront un impact direct et positif sur la compétitivité de l'économie marocaine.

Dans le cadre du contrat programme pour le développement de la compétitivité logistique entre l'Etat et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, signé en 2010, sous le Haut Patronage de **Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, que Dieu L'assiste**, les parties prenantes se sont engagées à élaborer et à mettre en œuvre des contrats d'application spécifiques aux principaux flux logistiques du Royaume dont celui de l'import-export.

L'objectif visé à travers cette approche est de responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'administration et des interprofessions pour la mise en œuvre des plans d'actions y afférents, de préciser les engagements des parties impliquées et de coordonner leurs interventions sur le terrain.

### Les flux sectoriels couverts par la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique

#### Import-export



- Appui à l'émergence d'agrégateurs des chaînes logistiques I/E
- Développement d'infrastructures logistiques adaptées aux flux I/E
- Amélioration de l'offre de transport destinée aux flux I/E
- Facilitation des opérations logistiques aux frontières
- Renforcement de la sécurité et de l'intégrité des marchandises

#### Agricoles



- Appui à la massification des flux agricoles par le développement d'infrastructures logistiques dédiées
- Soutien à l'émergence d'une offre logistique structurée et de nouvelles pratiques
- Accompagnement des schémas d'orientation des flux logistiques

#### Distribution interne



- Massification des flux et développement de la sous-traitance
- Accompagnement de la modernisation du commerce traditionnel
- Contribution à la structuration de la logistique urbaine

#### Hydrocarbures



- Développement des capacités de stockage et des schémas de distribution primaire
- Appui à la mutualisation de la distribution secondaire et à la massification de l'aval logistique

#### Matériaux de construction



- Massification des flux depuis les zones de production et d'import vers les bassins de construction
- Accompagnement du développement de grossistes et distributeurs professionnels offrant des services à valeur ajoutée
- Soutien à la professionnalisation des acteurs de la filière des matériaux de construction (transporteurs, entreprises BTP)

## DÉMARCHE D'ÉLABORATION



› Plus de 40 interlocuteurs rencontrés dans différents organismes publics et privés

› Sur base d'entretiens, d'analyses statistiques et recherches documentaires

› 28 actions proposées et formalisées dans les fiches

› Réunion de présentation Public-privé

› Initiation du processus de validation / contractualisation

› Réunions du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et les partenaires publics

› Intégration des propositions et des remarques



## PÉRIMÈTRE ET PORTÉE DU CONTRAT

Le contrat couvre particulièrement quatre types de flux générés par l'activité import- export :

- › flux des produits agricoles et de la pêche ;
- › flux des produits de textile et de l'artisanat ;
- › flux des biens industriels ;
- › flux des conteneurs.

Le plan d'actions relatif à ce contrat s'étale sur la période 2014-2020.

## OBJECTIFS DU CONTRAT

Trois principaux objectifs ont été fixés pour le contrat d'application d'amélioration de la compétitivité logistique des flux import-export :

- › Réduction des coûts logistiques d'import-export ;
- › Amélioration de la fiabilité des chaînes logistiques import-export ;
- › Réduction de l'impact des opérations import-export sur l'environnement.



## IMPACTS IMPORTANTS ATTENDUS

- › Meilleure attractivité du Maroc pour les investissements étrangers,
- › Amélioration du rapport qualité/prix des services logistiques tout le long de la chaîne de valeur: du producteur ou importateur jusqu'au client final,
- › Rehaussement de la performance opérationnelle et commerciale des entreprises exportatrices (rapidité des livraisons, réactivité, flexibilité et capacité de livraison),
- › Disponibilité des services d'expédition internationale à des prix compétitifs.

## AXES DU CONTRAT

- › **Axe 1** : Appui à l'émergence d'agrégateurs de chaînes logistiques ;
- › **Axe 2** : Développement d'infrastructures logistiques adaptées aux flux import-export ;
- › **Axe 3** : Amélioration de l'offre de transport destinée aux flux import-export ;
- › **Axe 4** : Facilitation des opérations logistiques aux frontières ;
- › **Axe 5** : Renforcement de la sécurité et de l'intégrité des marchandises.



## AXE 1

## APPUI À L'ÉMERGENCE D'AGRÉGATEURS DES CHAÎNES LOGISTIQUES IMPORT-EXPORT

### PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

- › Demande en prestations logistiques très fragmentée et peu sophistiquée ;
- › Un trafic commercial déséquilibré en faveur de l'import ;
- › Faible offre logistique intégrée, compétitive et à forte proposition de valeur à destination des acteurs Import/Export ;
- › Freight-forwarding peu développé et profession peu structurée ;
- › Manque de zones logistiques pour l'implantation des Freight-Forwarders.

### ACTIONS IDENTIFIÉES

- › **Action 1** : définir et faire adopter un cadre légal pour l'accès, l'organisation et l'exercice de la profession de freight-forwarding ;
- › **Action 2** : réserver au sein des zones logistiques multi flux (ZLMF) l'immobilier logistique nécessaire au développement des freight-forwarders ;
- › **Action 3** : appuyer et promouvoir le développement de bourses virtuelles de prestations logistiques et de fret ;
- › **Action 4** : encourager la création de magasins et aires de dédouanement (MEAD) et l'implantation des services de contrôle au sein du réseau des ZLMF planifié ;
- › **Action 5** : encourager, développer et promouvoir les schémas d'agrégation et l'émergence des comités de chargeurs sectoriels à l'export ;
- › **Action 6** : mener les études destinées à mettre en place un plan d'actions pour réduire les surcoûts logistiques générés par les retours à vide des conteneurs ;
- › **Action 7** : sensibiliser les interprofessions engagées dans les activités d'import-export à l'externalisation de la fonction logistique et au recours au freight-forwarding.

## PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

- › Insuffisance d'installations répondant aux exigences logistiques spécifiques aux différentes marchandises exportées et importées (agricoles, biens industriels, textile et artisanat) ;
- › Saturation des infrastructures de transit au port de Casablanca notamment lors de la période de pointe d'importation des céréales ;
- › Manque d'optimisation des points d'entrée des céréales.



## ACTIONS IDENTIFIÉES

- › **Action 8** : prévoir au sein des zones logistiques multi-flux l'immobilier logistique répondant aux besoins actuels et futurs des flux à l'import-export des secteurs de l'artisanat, des biens industriels et du textile ;
- › **Action 9** : mettre en place les conditions propices au développement, par des opérateurs, des silos céréaliers au sein des zones logistiques multi-flux en adéquation avec les besoins en stockage actuels et futurs du secteur ;
- › **Action 10** : mettre en ligne les capacités de transit portuaire des céréales avec le développement des futures plateformes cérésières au sein des zones logistiques multi-flux et les capacités d'écrasement les plus proches des points d'entrée ;
- › **Action 11** : assurer une meilleure complémentarité entre l'offre logistique destinée aux flux agro-exports au sein des zones logistiques multi-flux avec celles prévues au sein des agropoles ;
- › **Action 12** : lancer des actions pour la promotion au niveau national et à l'international de l'offre logistique des zones logistiques multi-flux.



PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

- › Connexion limitée du réseau ferré avec les ports ;
- › Faible utilisation du transport ferroviaire pour le flux de céréales ;
- › Faible compétitivité des acteurs nationaux de Transport International Routier (TIR) ;
- › Faible compétitivité des offres en dessertes maritimes au départ et à destination des ports marocains.



ACTIONS IDENTIFIÉES

- › **Action 13** : lancer une étude pour l'amélioration de l'inter-modalité ferroviaire-maritime, en ligne avec la nouvelle stratégie portuaire et le réseau des ZLMF planifiées ;
- › **Action 14** : renforcer l'offre de service pour le transport ferroviaire des céréales en ligne avec son plan de fret céréalier et le schéma national des plateformes cérésières ;
- › **Action 15** : appuyer et promouvoir les projets de développement et d'optimisation de certaines chaînes logistiques d'import-export de bout en bout ;
- › **Action 16** : appuyer le développement d'acteurs nationaux de Transport International Routier (TIR) et améliorer leur compétitivité et la qualité du service rendu ;
- › **Action 17** : renforcer la compétitivité du maillon maritime de la chaîne import-export en mettant en œuvre les mesures préconisées par la nouvelle stratégie du secteur du Transport Maritime et de Développement du Pavillon National.

PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

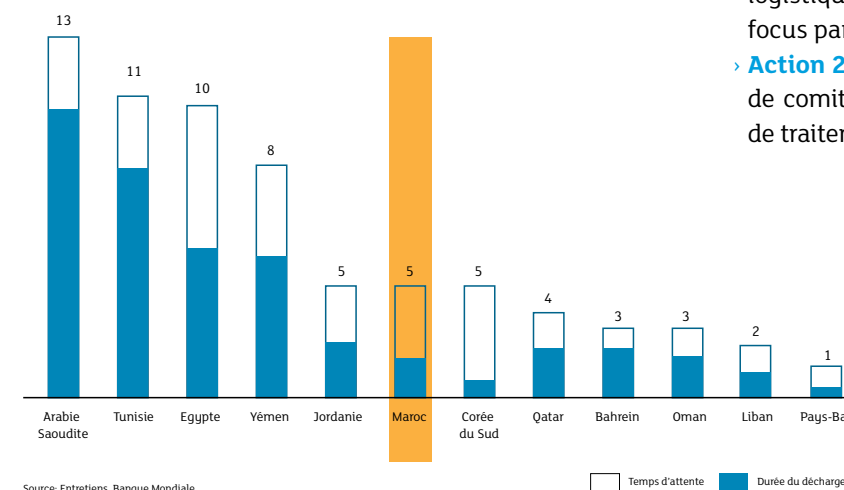
- › Manque de canaux de communication avec les gestionnaires des différentes infrastructures portuaires ;
- › Engorgement des infrastructures portuaires notamment lors de la période de levée des droits de douane pour les céréales ;
- › Besoin de transparence et de simplification des opérations relatives aux maillons du transit frontalier ;
- › Temps de transit et ruptures de charges élevés au Maroc.



ACTIONS IDENTIFIÉES

- › **Action 18** : renforcer les moyens d'information et de traitement des réclamations et des urgences au niveau des ports et aéroports du Royaume ;
- › **Action 19** : mettre en place des initiatives supplémentaires pour l'amélioration des conditions de transit des céréales dans les ports ;
- › **Action 20** : améliorer la coordination et la synchronisation des opérations de contrôle au sein de l'ensemble des postes d'inspection aux frontières, à l'instar du port de Casablanca ;
- › **Action 21** : accroître la transparence, la dématérialisation et la simplification des procédures de transit portuaire et aéroportuaire ;
- › **Action 22** : effectuer une analyse dynamique pour l'évaluation des principales chaînes logistiques import-export du Maroc avec un focus particulier sur le maillon du transit ;
- › **Action 23** : encourager la création et l'animation de comités logistiques d'amélioration continue de traitement des flux import-export.

Durée d'escales des navires cérésières [ indexée sur les Pays-Bas 2010 ]



## PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

- › Les longues files d'attente des camions à l'intérieur des ports engendrant l'engorgement des voies et créant des situations d'insécurité et de risque d'accident ;
- › Taux de déperdition élevé des marchandises, notamment pour les flux agricoles à l'export.



## ACTIONS IDENTIFIÉES

- › **Action 25** : renforcer les mécanismes de régulation et de contrôle de la sécurité et de la circulation des camions au sein, en provenance et à destination des ports ;
- › **Action 26** : renforcer le contrôle du respect de la chaîne de froid dans le transport des denrées périssables ;
- › **Action 27** : mettre en place, quand elles sont justifiées, les installations permettant d'assurer le respect de la continuité de la chaîne de froid au niveau des ports et aéroports du Royaume ;
- › **Action 28** : améliorer la traçabilité des marchandises, l'harmonisation et l'adaptation des horaires de travail dans les ports et aéroports du Royaume.



## SIGNATAIRES DU CONTRAT

› Le contrat d'application pour l'amélioration de la compétitivité logistique des flux import-export a été signé devant **Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, que Dieu L'assiste, le 13 mai 2014**, par :

- L'État représenté par :
  - Ministère de l'Economie et des Finances ;
  - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
  - Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique ;
  - Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique ;
  - Ministère de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire ;
  - Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique, Chargé du Commerce Extérieur ;
  - Agence Marocaine de Développement de la Logistique.
- Le secteur privé représenté par :
  - Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
  - Association Marocaine des Exportateurs ;
  - Fédération du Transport.







# AMD

Adresse : 11, Rue Al Kayraouane (angle avenue d'Alger),  
Hassan - Rabat, BP 4434 Tour Hassan, 10020, Rabat - Maroc  
Bureau : +212 (0) 538 00 92 93/94 - Fax : +212 (0) 537 76 16 68  
Email : [amd@amd.gov.ma](mailto:amd@amd.gov.ma)

[www.amd.gov.ma](http://www.amd.gov.ma)